

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Mise à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales d'un compte partenaire – Convention

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le centre de traitement de la facturation de la Ville de Dijon, mis en place depuis juin 2006, est chargé d'établir une facture unique des prestations utilisées par les usagers dans les domaines enfance, jeunesse, sport et culture.

Le mode de calcul des tarifs afférents à ces différentes activités nécessite de connaître le niveau de ressources de l'année N-2 des usagers. Sur le dossier famille permettant la collecte des informations nécessaires à la facturation, est proposé l'option, pour les bénéficiaires de prestations familiales versées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'or, d'autoriser la consultation de leurs ressources connues de cet organisme.

En effet, depuis juillet 2006, la CAF de la Côte d'or a accordé à la Ville de Dijon, par convention de service, un accès sécurisé à sa base allocataire sur le site internet www.caf.fr, par l'intermédiaire du

service CAFPRO. Cette habilitation facilite grandement l'accomplissement de la mission du centre de traitement de la facturation et fiabilise d'autant le calcul des participations familiales.

Dès le 1er juillet 2017 prochain, le service CAFPRO évolue et sera remplacé par le service de Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires (CDAP). Ce changement nécessite la signature d'une nouvelle convention d'accès « compte partenaire » entre la Ville de Dijon et la CAF.

Cette convention prendra effet à compter de la signature des parties pour une durée d'un an et sera reconductible chaque année par tacite reconduction.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 – m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ